

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)

Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE MOPTI
Cercle de Bandiagara
Commune rurale de Bara-Sara

PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE COMMUNE RURALE DE BARA-SARA

2006- 2010

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



Date de publication : Décembre 2006

PREMIERE PARTIE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis des décennies notre pays connaît fréquemment des crises alimentaires causées par le déficit ou la mauvaise répartition des pluies dans l'espace, le ravage des cultures par des déprédateurs, etc. Cette situation remonte en 1973. De cette date à maintenant, les populations souffrent d'insuffisance alimentaire liée à des causes citées ci-dessus. En plus de ces raisons que connaît tout le Mali, le Plateau Dogon, c'est à dire, le cercle de Bandiagara est défavorisé par la nature. Seulement 9% de la superficie du cercle sont cultivables. La commune de Bara Sara défavorisée comme toutes les communes du cercle a vu la nécessité d'élaborer ce plan de sécurité alimentaire pour mieux sécuriser les populations dans le domaine alimentaire.

Objectifs de l'exercice : Chercher des voix et moyens pour contribuer à assurer la sécurité alimentaire dans la commune et donner une vision claire de sécurité alimentaire de la commune aux différents intervenants.

II. METHODOLOGIE

Principales séquences	Participants	Date	Durée
1. Formation des acteurs	Maires, les sous Préfets, secrétaires généraux, services techniques, chambre d'agriculture, représentant des commerçants, le syndicat des transporteurs, le CCC	25-26/09/06	2 jours
2. Information des communautés	Maire, secrétaire général, Sous Préfet, leaders communautaires, Organisations de la société civile		1 jour
3. Adoption du conseil pour le démarrage du processus	Elus communaux		1 jour
4. Etablissement de la situation de référence	Elus et CCC	-	-
5. Atelier de formation pour les modérateurs sur l'utilisation du guide méthodologique	CCC services techniques		2 jours
6. Formation des animateurs villageois	Animateurs villageois		2 jours
7. Collecte des données sur le terrain	Animateurs villageois et modérateurs	-	-
8. Synthèse des résultats du diagnostic	Sous, Préfet, CCC, Services techniques, animateurs villageois		2 jours
9. Organisation et animation de rencontre de synthèse communale	Elus, services techniques, leaders communautaires		2 jours
10. Formation des modérateurs et partenaires d'appui à l'étape planification	CCC et services techniques		1 jour
11. Organisation et modération des journées de planification	Modérateur		1 jr
12. Rédaction projet de PSA	Secrétaire général, CCC	-	1 jr
13. Restitution du projet de PSA auprès des communautés et élus	Elus, communauté		1 jour
14. Finalisation document PSA	CCC	-	3 jrs
15. Adoption du document PSA par les élus	Elus		1 jour

III. APERÇU SUR LA COMMUNE

1. Aperçu historique

L'histoire de la commune est toute récente. Issue de l'éclatement de l'ex-arrondissement de Ouou, Bara-Sara fut érigée en commune par le décret n° 96-059 ANRM du 4 novembre 1996 portant création des communes rurales.

Les premières élections municipales ont, quant à elles, été organisées en 1999, les secondes, et dernières, en mai 2004. La pratique communale est par conséquent toute jeune, comme dans le reste du pays, et les progrès possibles dans la gestion municipale encore importants.

1.2. Situation géographique

Située dans la partie Sud du Cercle de Bandiagara, la commune rurale de Bara-Sara est limitée au Nord par la commune de Pignari, au Sud par les communes de Dimbal et Segué, à l'Est par les communes de Kani-Bonzon et Doucombo, et, à l'Ouest, par les communes de Sofara et Timiniri.

1.3. Organisation administrative

Située dans la 5^{ème} région administrative du Mali (Mopti), la Commune de Bara-Sara relève administrativement du cercle de Bandiagara. Elle est composée de 23 villages et 11 hameaux. Le siège de la Commune se trouve à Ouou-Saré, à 30 Km de la ville de Bandiagara

1.4. Organisation institutionnelle

La gestion de la Commune Rurale de Bara-Sara est assurée par un conseil communal composé de 11 élus. L'organe exécutif, nommé bureau communal, est constitué du Maire et de 3 adjoints. Le bureau communal est appuyé par un secrétaire général et un régisseur. Les commissions de travail mises en place au sein du conseil communal fonctionnent de manière timide.

Le conseil communal, sous l'autorité du Maire, travaille en étroite collaboration avec le Sous Préfet. A la demande, le conseil sollicite l'appui du Sous Préfet et des services techniques déconcentrés présents sur la commune.

Les services techniques existants dans la commune sont celui de l'Aménagement, la Conservation et l'Équipement Rural (ACAER), le Service de Conservation de la Nature (SCN), la santé, l'éducation et la sécurité.

II . Situation de Référence

La situation de référence du PDESC du Conseil de Cercle, et celle du PDESC de l'Assemblée Régionale, complètent celle de la commune pour la positionner dans son environnement géographique régional.

2.1. Caractéristiques physiques

2.1.1. Sols

Le sol est rocailleux et sablonneux par endroit.

2.1.2. Climatologie

La pluviométrie moyenne annuelle est 400-500 mm. Deux saisons principales caractérisent la commune : une sèche longue de 8 à 9 mois et l'autre pluvieuse longue de 3 à 4 mois. La température, dont la moyenne annuelle est de 29°C, peut atteindre 45°C au mois de mai.

2.1.3. Végétation

La situation de la Commune se dégrade clairement au fil des années, comme sur l'ensemble du cercle. Comme le notait déjà le Schéma Directeur de Développement du Plateau Dogon en 1993: « *Pendant les deux dernières décennies (donc depuis les années 1970), la pluviométrie de 550 mm a baissé jusqu'à 450 mm/an. Le climat qui était caractéristique pour la zone sahélo-soudanaise est devenu sahélien.*¹. »

Par conséquent, la commune de Bara-Sara est désormais située dans la zone sahélienne. C'est le domaine de la savane herbacée. On y rencontre quelques grands arbres comme le baobab, le balanzan, le néré, etc..

2.1.4. Hydrographie

La commune est traversée par 4 cours d'eau : une rivière qui passe par Tiarra, Tiokani et Perou, et 3 cours d'eau temporaires dont un au centre et qui traverse Nomono et deux au Nord.

2.1.5. Environnement naturel et humain

L'environnement naturel connaît de plus en plus de dégradation. Cette dégradation est essentiellement due à l'érosion hydrique et l'érosion éolienne mais aussi un peu aux activités de l'homme.

Pour reprendre le Schéma Directeur de 1993, « *la présente sécheresse et la plus grande irrégularité des précipitations font diminuer la production agricole et sylvo-pastorale et augmenter la fragilité de l'écosystème.*³ »

Plus loin, le même schéma pointe durement la responsabilité des populations au niveau du Cercle dans l'anéantissement des animaux puisqu'il est écrit : « *La protection de la faune n'intéresse pas les Dogons. Presque tout le gibier a été tué par les braconniers. Il ne reste que quelques ongulés et chacals. Etant donné les traditions destructives quant à la préservation de la faune, la protection ne sera plus traitée dans ce rapport.*² »

C'est ainsi que la faune est constituée essentiellement dans la Commune de Bara-Sara de pintades, de pigeons, de perdrix, des outardes, des biches, des lapins.

2.2. Caractéristiques démographiques et sociales

2.2.1. Répartition de la population par village, âge et par sexe (source DNSI recensement général de la population et de l'habitat 1998)

La population de la commune de Bara-Sara est estimée en 2006 à 12 535 habitants dont 6136 hommes et 6370 femmes. La population est surtout jeune. La commune connaît l'exode des jeunes vers les grandes villes du Mali et de la Côte d'Ivoire et des adultes dans le delta central du Niger. L'exode des enfants, en particulier des filles, est en hausse.

2.2.2. Principales ethnies

La population est majoritairement Dogon dans la commune. On y rencontre aussi des peulhs.

¹ D'après Agro-Action Allemande (AHT-GMBH), *Développement Régional du Plateau Dogon – Schéma Directeur*, Rapport de synthèse, Ministère de l'Agriculture, Direction Nationale de l'Agriculture, 1993, p.12.

² Idem, p.13.

2.3. Caractéristiques économiques

2.3.1. Agriculture

L'économie de la commune est essentiellement basée sur l'agriculture qui produit mil, sorgho, arachide, fonio, vouandzou, riz et légumes. A part quelques familles qui disposent de charrues, la daba demeure le principal équipement de l'agriculteur pour qui la faible pluviométrie est une préoccupation et un handicap.

2.3.2. L'élevage

L'élevage est aussi une activité d'une grande importance pour l'économie de la commune. Sa pratique traditionnelle et extensive lui impose des limites. Cet élevage porte essentiellement sur les bovins, ovins, caprins, azins. La disponibilité de l'aliment pour le bétail n'est pas assurée de façon satisfaisante pour les éleveurs pendant les périodes sèches.

2.3.3. Commerce –échanges

Le commerce est pratiqué par quelques petits commerçants détaillants qui opèrent dans un cadre formel au côté de la grande majorité exerçant un commerce informel. Les échanges qui se font essentiellement au cours de 5 marchés hebdomadaires portent sur les produits agricoles, artisanaux, pour l'élevage, et autres articles divers importés, ainsi que sur le bois et le charbon. Le marché le plus important de la commune est celui du village de Diallo. Ce marché n'est pas aménagé et ne fait l'objet d'aucune exploitation par la mairie.

2.3.4. Artisanat

Les principales activités artisanales sont le tissage de nattes en tige, le tissage d'étoffes, et de paniers

2.3.5. Mines et industrie

La commune pourrait mieux valoriser l'existence de quelques carrières qui assurent la matière première dans le domaine de la construction.

2.3.6. Forêts

En plus de l'aspect savane qu'elle présente, la commune dispose de quelques poches de forêts. Autour de ces quelques massifs, on trouve quelques marchés ruraux de bois bien organisés. Grâce à ces quelques bosquets, la chasse et l'exploitation forestière sont aussi des pratiques connues dans la commune.

2.4. Caractéristiques socio-économiques et culturelles

2.4.1. Santé et eau potable

La couverture sanitaire reste faible dans la commune comme en témoignent les résultats du diagnostic villageois. Le CESCO de Ouo, ouvert en décembre 1999, est la seule infrastructure sanitaire de la commune. Le personnel est constitué d'un infirmier, d'une matrone et d'un gérant pour le dépôt pharmaceutique. L'équipement modeste est constitué d'un réfrigérateur, d'une moto, d'une plaque solaire et d'un RAC. Les pathologies courantes sont les maladies diarrhéiques, le paludisme et les infections respiratoires aiguës.

La couverture en eau potable est très loin d'être satisfaisante malgré l'existence de quelques puits à grand diamètre dans la commune (le diagnostic villageois a fait ressortir 13 demandes de puits à grand diamètre).

2.4.2. Education formation

La commune dispose de 6 premiers cycles dont 3 écoles publiques classiques et 3 écoles communautaires pour 14 salles de classe et un effectif total de 672 (387 garçons et 285 filles). La commune compte 3 CED. Le taux de scolarisation reste très faible.

2.4.3. Sécurité alimentaire

La pauvreté régulière des campagnes agricoles dans la zone est liée à la dégradation et la pauvreté des sols, à l'irrégularité de la pluviométrie, à la présence fréquente de déprédateurs (sautoriaux, chenilles, coléoptères) et au faible niveau d'équipement des agriculteurs. La vulgarisation de nouvelles techniques culturales intensives permettant en partie d'assurer la couverture alimentaire des population constitue une préoccupation de plus en plus forte pour les autorités communales.

Solutions communément adoptées sur le Plateau, la réalisation de micro barrages pour le développement du maraîchage et la mise en place de banques de céréale seraient en partie une solution à cette situation.

2.4.4. Art - culture - sport et tourisme

Ces secteurs ne sont pas encore exploités et les autorités communales gagneraient à y réfléchir.

2.5. Infrastructures et équipements collectifs existants

2.5.1. Routes et moyens de transports

Deux routes principales traversent la commune : la route Bandiagara-Koro (la RN 15) appelée la « route du poisson » qui passe par Songobia, Ouo-Sarè, Gani, Garou-leye, et qui continue vers Bankass, et la route Somadougou-Bankass (la RR 26) dont le tronçon Diallo-Ouo est en cours de réparation. Autrement, il existe de nombreuses pistes à praticabilité permanente ou saisonnière, parfois en voie de dégradation, qui relient les différents villages.

Les principaux moyens de transport sont les véhicules de transport en commun qui empruntent les deux principales routes. A ceux-là, il faut ajouter les motos, les vélos, les charrettes.

2.5.2. Moyens de communication

La communication est essentiellement assurée aux moyens de deux RAC : le RAC de la santé situé au niveau du CSCOM, et celui de l'administration. La couverture audiovisuelle de la zone par la télévision nationale est de faible qualité. Ni la téléphonie fixe, ni le réseau de téléphonie mobile ne touchent la zone de Bara-sara.

2.5.3. Eau et électricité

Les 2 barrages et les quelques puisards et mares qui existent ne couvrent pas le besoin en eau à vocation agro-pastorale.

Malgré la présence de 14 puits à grand diamètre (2 construits par l'Etat et 12 par les partenaires au développement dont APH) et de 3 pompes (Ama, Gani, Ouo-Sarè), la couverture en eau potable est encore loin d'être assurée pour la population (en considérant simplement la base de 400 hab pour un point d'eau potable). Quant à l'électricité, elle n'existe pratiquement pas dans la commune.

2.5.4. Equipements marchands

La commune dispose de 5 marchés hebdomadaires (Diallo, Eguela-ley, Perou, Garou-ley et Mandoli). Ces marchés ne disposent ni de hangars adéquats ni de magasins appropriés.

2.6. Orientations générales d'aménagement et de développement

2.6.1. Atouts / potentialités

Pour son développement, la commune de Bara-Sara pourrait s'appuyer sur les atouts suivants :

- présence de terres cultivables
- présence de bras valides et savoir-faire
- présence d'un nombre important de bêtes
- présence de quelques forêts
- présence de 5 marchés
- présence de 2 barrages
- présence de la RN15 et d'autres pistes importantes reliant les différents villages.

2.6.2. Les contraintes

Ce qui pourrait entraver le développement de la commune:

- irrégularité de la pluviométrie
- dégradation et pauvreté des sols
- enclavement de certaines parties de la commune
- taux élevé d'analphabétisme
- faiblesse de la couverture sanitaire
- insuffisance d'eau potable et d'eau à vocation agro-pastorale

2.6.3. Les opportunités de développement

La commune pourrait profiter des relations de bon voisinage qui existent entre les différentes populations au sein de la commune et avec les populations des communes voisines.

Cette première partie a fait l'état de diagnostic territorial de Bara-Sara en terme d'aperçu, de situation de référence, des contraintes et des potentialités de la commune.

La seconde partie présente les axes prioritaires de développement de la commune de Bara-Sara qui sont ressortis lors de la journée intercommunautaire et de l'atelier de planification

DEUXIEME PARTIE

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE DE : BARA SARA**PLAN D' ACTIONS**

- **OBJECTIFI GENERAL :Contribuer à assurer la sécurité alimentaire des populations.**

PILIER	CONTRAINTES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INTERVENANTS	RESPONSABLES
DISPONIBILITE	1 faible production et productivité	_restaurer les sols et augmenter les superficies cultivables	_ longueur de diguettes 3000M par village et 23 relais formés.	1 confection des diguettes	Elus, population, SDE,	Maire
				2 formation d'un relais par village sur la technique du lutte anti-érosive	Elus SDE YAGTU	
	2 crise d'eau tarissement précoce des puits d'eau	Augmenter la disponibilité en eau	Disponibilité d'eau pour les populations le cheptel et le maraîchage	3_creusement de puit	Elus population YAGTU	
				4 construction de barrage	Elus PRBP population	
	3 faible productivité et production animale	Soutenir la production animale	Mares sur creusées	5 surcreusement des mares	Elus population YAGTU	
			L' aliments bétail sont disponible dans la commune	6 créer un dépôt communal d'aliment bétail	Elus population	
ACCESSIBILITE	1 enclavement de certain villages	faciliter l'écoulement de la production agricole	L'écoulement de la production agricole est facilité	1 construction du radier et d'un pont	PRBP Elus population	Maire
	2 faiblesse pouvoir d'achat	Améliorer les revenus des populations	Les revenus sont améliorer	2 renforcement des caisses villageoises	Elus population YAGTU	
UTILISATION	1 méconnaissance alimentaire et nutritionnelles	Améliorer les conditions alimentaires et nutritionnelles	Les femmes sont formées	Formation des femmes a la préparation de certains aliments	Elus	Maire
STABILITE	1 insuffisance de banque de céréales	Augmenter le nombre de banque de céréales	Les banques sont créés	1 _création des banques de céréales	Etat Elus population	Maire
	2 manque de fond pour approvisionner les banques de céréales	Doter les banques en fond de roulement	Les banques sont dotés en fond de roulement	2 achats de stock de céréales	Etat Elus	

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE DE :BARA SARA**II. EVALUATION DU PLAN** (en milliers de FCFA)

PILERS	ACTIVITES	INDICATEURS	COUT TOTAL	COUTS PAR AN					LOCALISATIONS
				1	2	3	4	5	
DISPONIBILITE	1.Confection des diguettes	.3000 m linéaire par village	12 000	3000	3 000	2 000	2 000	2 000	23 villages
	2.Formation d'un relais par village sur la technique du lutte anti- érosive	23 relais formés	1 000	1 000					23 villages
	3.Creusement de puit	11 puits creusés	192 500	38 500	38 500	38 500	38 500	38 500	Toumouni, Garou-Dow, Gani, Ouo- Ouro, Sango-Bia, Diallo, Tiarra, Dogobala, Garou- leye, Nomono, Mandoli,
	4.Construction de barrage	4 micro barrages réalisés	140 000	35 000	35 000	35 000	35 000	-	Mounabondo, Ouo-sarè, Gani, Nomono
	5.Surcreusement des mares	11 mares sur creusées	125 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	Mandoli, Gani, Ouo-sarè, Nomono, Diallo, Songo- bia, Parou, Perou, Ama, Eguela,
	6.Création d'un dépôt communal d'aliment bétail	Un dépôt communal créé	20 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	Ouo, Fangadougou, Eguela, Diallo, Garou,
ACCESSIBILITE	7.Construction du radier et d'un pont	Un pont et un radier sont construits	PM						Perou, Tiokani, Fangadougou, Gani, Nomono Ama
	8.Renforcement des caisses villageoises	Nombre de caisses villageoises renforcées	6 000	6 000					
UTILISATION	9.Formation des femmes a la préparation de certains aliments	Nombre de femmes leaders formées	500	500					Ouo
STABILITE	10.Création des banques de céréales	Nombre de banques de céréales construites	40 000	16 000	16 000	8 000			Ouo-sarè, Fangadougou, Eguela, Garou, Diallo,
	11.Achat de stock de céréales	Nombre de banques approvisionnées	7 000	7 000					Ouo-sarè, Fangadougou, Eguela, Garou, Diallo,
TOTAL			544 400	136 000	121 500	112 500	104 500	69 500	

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE DE : BARA SARA

III. PLAN DE FINANCEMENT (en milliers de FCFA)

PILERS	ACTIVITES	COUT TOTAL	COUTS PAR SOURCE DE FINANCEMENT					
			COMMU	ETAT	ANICT	PTF	POPULAT	AUTRES
DISPONIBILITE	1.Confection des diguettes	12 000	-	3 000	-	5 000	4 000	-
	2.Formation d'un relais par village sur la technique du lutte anti-érosive	1 000	-	-	-	1 000	-	-
	3.Creusement de puit	192 500	577,5	6000	-	180,725	-	-
	4.Construction de barrage	140 000	4 200	-	10 000	125 000	800	-
	5.Surcreusement des mares	125 000	3 780	-	-	122 220	-	-
	6.Création d'un dépôt communal d'aliment bétail	20 000	-	-	-	20 000	-	-
ACCESSIBILITE	7.Construction du radier et d'un pont	PM	-	-	-	-	-	-
	8.Renforcement des caisses villageoises	6 000	-	-	-	6 000	-	-
UTILISATION	9.Formation des femmes a la préparation de certains aliments	500	-	-	-	500	-	-
STABILITE	10.Création des banques de céréales	40 000	-	-	20 000	20 000	-	-
	11.Achat de stock de céréales	7 000	-	2 000	-	5 000	-	-
Total		544 000	13 755	11 000	30 000	484 445	4 800	0

2. Stratégie de mobilisation financière

La commune rurale de Bara-Sara à l'instar des autres communes du cercle connaît de grosses difficultés de trésoreries pour assurer le financement de son développement. Les ressources financières demeurent la TDRL, la Dotation à la décentralisation et le FICT.

Ici, la stratégie repose essentiellement sur la sensibilisation des citoyens de la commune afin que ces derniers s'acquittent de leurs impôts et taxes. Le conseil communal va aussi sensibiliser les bénéficiaires des projets inscrits dans le plan afin qu'ils respectent leurs engagements par rapport à leur participation financière dans la réalisation de ces projets.

Pour ce qui est des ressources de l'Etat et des autres partenaires, les contacts et les négociations entamées vont se poursuivre.

Les ressources locales mobilisées serviront de garantie pour la mobilisation des autres ressources (ANICT, ONG, Coopération décentralisée Etat et autres partenaires...). La commune pourrait aussi compter sur d'éventuels dons et legs et autres subventions.

3. Stratégie de mobilisation sociale autour des objectifs du plan

Les autorités communales vont s'appuyer sur la participation en nature et/ou en espèce des communautés dans la mise en œuvre des projets. Les autorités communales comptent s'investir afin que la participation souhaitée autour des objectifs du plan soit à la satisfaction de tous. L'IEC, la responsabilisation, et le partenariat seront privilégiés pour que cette mobilisation sociale soit effective.

4. Stratégie de mobilisation des partenaires

La commune ne dispose pas des moyens financiers pour parvenir à la concrétisation, seule, du PSA. Dans l'objectif de mobiliser les partenaires au développement de la commune, le Conseil Municipal veillera donc à diffuser le document une fois validé.

Mis à part la mobilisation potentielle de partenaires pour la réalisation de projets contenus dans le PSA, la diffusion du document permettra aussi à l'ensemble des acteurs voulant intervenir sur le territoire communal de mettre leurs projets en cohérence avec les objectifs du PSA.

5. Mécanisme de suivi-évaluation

Le comité de suivi qui a été mis en place pour la bonne marche du processus d'élaboration du PSA pourrait être renforcé et jouer le rôle de comité de suivi et évaluation. Ce comité se réunira régulièrement selon le calendrier qu'il aura établi. Il fera ensuite le compte rendu lors des sessions au conseil communal. Cela permettra aux élus de connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre du PSA et d'apporter les correctifs nécessaires.

Pour un suivi-évaluation efficace, l'évaluation de la mise en œuvre du PSA se fera annuellement.